



Licenciement pour faute grave

Par **djada**, le **16/02/2009** à **16:03**

Bonjour,rnrnLe 12 janvier 2009 j'ai reçu ma lettre de licenciement pour faute grave. La raison de ce liceniement serai la non justification de 3 absences dont une ou j'tait presente. Puis-je attaquer mon employeur au Conseil des Prud'Homme????

Par **julius**, le **16/02/2009** à **17:47**

Bonsoir,rnrnPourquoi les absences n'ont-elles pas été justifiées ?rnPourquoi voulez vous l'attaquer au prud'homme ? Etiez vous en faute ?rnPouvez vous prouver votre présence sur celle qu'il vous accuse absente ?rnComment s'est passé l'entretien préalable ? Etiez vous seule ?

Par **djada**, le **16/02/2009** à **17:58**

J'ai aucune justification pour ces 2 absences car j'etais malade mais je ne suis pas aller voir le medecin. Je veux les attaquer car je trouve ke 2 absence ne justifient pas une faute grave, il utilise cette justification pour ne pas mepayer mes indemnités. Et puis j'ai reçu la lettre de convocation a l'entretien prealable a un eventuel licenciement le 05/12/2008 et les absence qu'on me reproche sont le 27/11, 08/12 et 09/12, lors de l'entretien on ne m'a pas demander de justification pour ces 2 dernieres puisj jetai presente a celle du 09/12 et oui j'ai un preuve pourjustifier de ma presence. Oui j'etais seule a cette entretien.

Par **julius**, le **17/02/2009** à **11:47**

Concernant les dates que vous amenez , vous ne pouvez pas vous défendre en utilisant la règle des "deux mois ".
En effet , un employeur peut vous sanctionner d'un fait inférieur à deux mois (à la date de sa connaissance)
En revanche , vous pouvez vous défendre sur le manque d'avertissement avant sanction de licenciement (Il faut se reporter sur le règlement intérieur qui indique la hierarchie des sanctions).
De plus , vous sanctionner pour une absence sur un jour ou vous étiez présente , est une faute pour lui.
Attention , cependant , vous devrez vous défendre uniquement sur la lettre de licenciement , qui cadre les motifs de cette sanction (et rien d'autre)